

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2026/001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 19 MARS 2026

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles - OLIVIER Denis

Excusés : DEVINE Marc - BOURNE Véran – BOUCHET Jean-Claude

Syndic suppléant : PELISSIER Laurence – CAPELLO Jean Pierre

Excusés : PECOULT Rémi

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

=====

LE SYNDICAT :

Le Président dépose sur le bureau le compte financier unique 2025. Il en donne lecture et expose les motifs qui justifient ses propositions.

Le président rappelle les résultats de clôture de l'exercice 2024 :

001 – solde d'exécution en section investissement : **+ 14 313.30** euros

002 – excédent antérieur en section de fonctionnement : **+ 243 327.49** euros

Le compte financier unique fait apparaître à la clôture de l'exercice 2025 :

001 – excédent d'exécution en section investissement : **+ 199 801.61** euros

002 – excédent en section de fonctionnement : **+ 71 677.82** euros

A la clôture des comptes de l'exercice 2025 le résultat global constaté est de **429 120.22** euros, réparti comme suit :

001 – solde d'exécution en section investissement : **+ 214 114.91** euros

002 – excédent antérieur en section de fonctionnement : **+ 215 005.31** euros

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve le compte financier unique 2025, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le compte financier unique est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 084-298401712-20260319-2026_001CF-DE

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES